



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Tunnels : Ariège

Question écrite n° 3615

### Texte de la question

M Augustin Bonrepaux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur le dossier concernant le tunnel du Puymorens. Il lui rappelle que les premiers crédits d'études avaient été inscrits par M Jean Auroux, alors ministre de l'équipement, sur le budget 1986. Parallèlement, les collectivités : conseil régional de Midi-Pyrénées, départements de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et de la Haute-Garonne inscrivait un crédit équivalent, la même année, sur leur propre budget. Au début de l'année 1987, la Communauté européenne complétait ce financement par une attribution d'un million et demi de francs au titre des Programmes intégrés méditerranéens (PIM). Si les crédits de paiement ont bien été demandés aux collectivités à la fin de l'année 1987, celles-ci attendent encore à ce jour le résultat des études techniques qui devaient aboutir à l'avant-projet sommaire (APS). Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître : 1o pour quelle raison le crédit inscrit sur les budgets 1986 de l'Etat et des collectivités locales n'a pas été engagé au cours de l'année 1986 ; 2o à quelle date ont été engagées les différentes études techniques, quels organismes ont été chargés de les réaliser, quelles recherches ont été effectuées pour déceler les accidents géologiques ; 3o le coût de chacune d'elles et l'utilisation détaillée du crédit de 3 millions de francs prévu à cet effet ; 4o quel est le résultat définitif de ces études et à quelle date elles seront communiquées aux collectivités locales qui ont participé à leur financement.

### Texte de la réponse

Reponse. - La mission confiée à l'ingénieur général Paul Funel à propos des traversées pyrénéennes s'est déroulée, comme prévu, pendant l'année 1986 ; elle constituait une première phase de réflexion qui devait être achevée avant que puissent commencer les études de faisabilité du tunnel. A la suite de la remise du rapport de cette mission, toutes les études prévues ont bien été réalisées au cours de l'année 1987, par le centre d'études techniques de l'équipement du Sud-Ouest et par le centre d'études des tunnels ; seule l'étude socio-économique a nécessité un délai supplémentaire. Ces différentes études et l'avant-projet sommaire qu'elles ont permis d'établir ont été transmis par la direction départementale de l'équipement de l'Ariège à l'administration centrale du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. L'examen approfondi du dossier d'avant-projet a conduit à retenir, pour la réalisation du tunnel, la variante basse, qui débouchera à Porte-Puymorens, du côté des Pyrénées-Orientales, et à proximité du pont Cerda, en Ariège. Par ailleurs, il a été récemment décidé que la construction du tunnel s'effectuera sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et sera concédée à la Société des autoroutes du Sud de la France ; l'opération bénéficiera d'importantes subventions du fonds européen de développement régional (180 MF) et des collectivités territoriales intéressées (70 MF). L'état d'avancement des études devrait permettre le lancement de l'enquête publique dès l'été 1989, dans l'objectif d'une mise en service du tunnel à la mi-1994.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonrepaux Augustin](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 3615

**Rubrique** : Voirie

**Ministère interrogé** : équipement et logement

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 10 octobre 1988, page 2787